



Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du mardi 15 novembre 2011

L'an deux mille onze, le quinze novembre à dix huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, M. Daniel Vieillard, Mme Thérèse Parisot, M. Christophe Leloup, M. David Brunot, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, M. Philippe Brunot, Me Paulette Therry, M.

Absents excusés : M. Jean-Noël Gallimardet, M. Dominique Duchamp, M. Philippe Michaud

Absent excusé et représenté : Me. Michelle Barbusse (représentée par M. Denis Jeunot)

Mme Rachel est élue secrétaire de séance.

Plan local d'urbanisme - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables(PADD)

Mr Schneider présente le cadre juridique de ce débat et donne la parole à Mme Klein, du bureau d'études « Perspectives ».

Mme Klein présente le PADD, comme un document issu du diagnostic et des enjeux définis en réunion et en commission urbanisme, et débattu en réunion publique. Elle rappelle ensuite les différentes étapes de l'élaboration du PLU et précise que le PADD n'existait pas dans le POS. Le PLU introduit la notion de projet, avec une vision globale du territoire, et une vision particulière car c'est un lieu d'expression sur le devenir de la ville qui s'appuie sur des éléments fondamentaux. En seront issues les décisions sur les révisions du plan de zonage, les orientations d'aménagement et du règlement. Il est important que la commune puisse fixer son projet qui doit être réalisé au moins deux mois avant la fin des études. Le PADD fait l'objet d'un débat qui ne donne pas lieu à vote.

Mme Klein donne lecture du PADD, plusieurs précisions sont exprimées au cours de cette lecture:

- Paragraphe 1-4 : Préserver les ressources naturelles
 - o Eviter l'étalement urbain et rechercher des axes de valorisation du patrimoine.
 - o Concernant les éventuels conflits d'usage sur les chemins de randonnées, l'objectif est d'éviter ce type de conflit.
 - o Intégration de la zone commerciale dans l'urbanisation
 - o Contrer le développement des taillis qui empiètent sur les prairies.
 - o Eviter l'étalement urbain en instaurant de véritables limites et valoriser le patrimoine.

- Paragraphe 2-4 : Développer les espaces publics
 - o Les problèmes quotidiens de parking et de circulation représentent les principaux points noirs. Le centre mérite d'être mis en valeur afin d'améliorer le cadre de vie des selongéens.

- paragraphe 3-4 : Organiser l'urbanisation ...
 - o objectifs :
 - « 3000 habitants dans 15 ans ». Ce chiffre est basé sur le développement actuel de la commune et a été défini en cohérence avec le questionnaire envoyé aux selongéens et la commission urbanisme. La commune souhaite maîtriser son étalement urbain afin d'utiliser au maximum les dents creuses
 - « 15 permis de construire par an »: cela correspond à la moyenne des 30 dernières années.
 - o le taux de vacance de logement est très important, ce taux concerne surtout les logements vétustes du centre de la ville.
 - o Périmètre des monuments historiques : l'objectif est de limiter les contraintes dans les zones où cette protection n'a pas lieu d'être. Ces dispositions seront traduites dans le règlement, en accord avec les services de l'ABF.

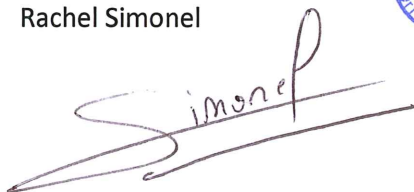
- Paragraphe 4-3 : pérenniser l'activité agricole et protéger les terres
 - o une petite entreprise artisanale peut s'installer dans le centre (ex : coiffeur). A contrario, une maison individuelle ne pourra pas être construite à côté d'un bâtiment d'exploitation dans la zone artisanale et industrielle.
 - o Création récente d'une commission départementale d'évaluation de la consommation d'espaces agricoles, celle-ci a pour mission de surveiller et sanctionner les communes dont le zonage serait trop « gourmand » en espace agricole.
 - o Le PADD est conforme aux objectifs de cette commission.

En fin de séance, Mme Klein précise qu'il est nécessaire de présenter un document écrit pour que tout le monde ai le même niveau d'information, le but étant d'aboutir à un consensus unanime. Ce débat permet de fixer des objectifs qui vont se transcrire dans le règlement.

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance

Rachel Simonel




Le maire

Gérard Leguay

